

Conseil communal du 19 décembre 2016

Modifications du R.O.I – Point 3 de l'ordre du jour.

Amendement déposé par F.BREUWER

Objet : ordre du jour des sections

Chaque jour qui passe renforce la nécessité de rapprocher les politiques et les citoyens.

Régulièrement revient dans les media l'idée qu'il y a un trop plein de politiques dont la motivation est essentiellement financière.

C'est certainement exagéré et bon nombre de mandataires locaux sont d'abord animés par le souci de participer à la gestion de la Cité tout en faisant valoir leurs convictions et parfois leurs idées.

Entre un conseiller de l'Action sociale qui siège 2 à 3 heures en CSSS et un conseiller communal qui reçoit parfois le même émolument pour une réunion de 10 minutes, il y a plus que de la marge.

L'adaptation du ROI proposée est une belle opportunité pour amender les articles relatifs à l'organisation des sections qui précèdent chaque séance du Conseil communal.

En particulier de faire en sorte, en toute transparence, que les émoluments attribués aux commissaires présents correspondent à un travail effectif.

Je pourrais vous proposer de placer la présidence d'une section sous l'égide d'un membre du législatif comme c'est le cas aux autres niveaux de pouvoirs.

Je pourrais vous proposer de confier à un commissaire le soin de faire rapport sur les points discutés en section, à l'instar de ce qui se fait au niveau provincial.

Mais, aujourd'hui je vous propose simplement de faire un premier pas significatif.

Je vous demande de voter un amendement qui impose une durée et une présence minimale de 45 minutes de réunion, et un nombre minimum de 3 points, ou autres dossiers ou sujets d'actualités à examiner.

De la sorte le jeton de présence de quelque 115 euros bruts serait déjà plus approprié et les réunions expédiées en 6 minutes 'montre en main', comme ce fut le cas le 7 décembre lors de la dernière section du Tourisme, de la Jeunesse et des Cultes ne donneraient plus droit au moindre émolument.

De la sorte chaque membre du Collège serait amené à animer la section qu'il préside et pourrait informer beaucoup mieux ses membres sur l'état d'avancement des dossiers qu'il est supposé suivre prioritairement.

Le bien fondé de ma démarche ne peut échapper à personne dans la Haute Assemblée.

Aussi je soumets au vote des conseillers les dispositions qui précèdent.

F.Breuer

Conseiller communal MR

Conseil communal du 19 décembre 2016

Interpellation

Stationnement payant – Révision de la convention avec Besix

Mesdames, Messieurs,

Dans un contexte particulièrement délicat, la privatisation du stationnement payant telle qu'elle a été mise en place fin 2013 et au cours de 2014, s'avère chaque jour qui passe, être une erreur toujours plus lourde de conséquences.

Inutile de revenir sur les tenants et aboutissants d'une décision ayant certes recueilli 'in illo tempore', l'assentiment d'une majorité significative dans cette assemblée, car les objectifs du marché étaient partagés, mais le MR a toujours regretté l'attribution et l'application précipitée et obstinée et il a régulièrement tenté de l'infléchir mais sans écho auprès du partenaire.

L'intervention de Besix depuis le 19/08/2013, confortée au fil du temps par le précédent échevin de la Mobilité, a sans aucun doute possible accéléré le déclin de l'hyper centre, dans sa composante commerciale. Elle lui reste en tout cas préjudiciable.

La privatisation de la gestion du stationnement payant pouvait avoir un sens si le centre commercial était rapidement sorti de terre. Il n'en est rien. Chacun sait pourquoi.

Cet échec étant conjugué à la gratuité du parking sur le site du retail park, a eu des effets encore plus négatifs pour l'hypercentre.

Une mauvaise décision devient une faute si l'on ne met pas tout en œuvre pour remédier aux conséquences négatives, pour ne pas dire funestes en l'occurrence.

Par conséquent :

- Alors que l'incertitude subsiste quant à une réelle et rapide relance commerciale de l'hypercentre, nonobstant le retour de Citymall en terre verviétoise.
- Après plus de 3 ans « d'expérimentation »,
- Alors que l'hyper centre connaît depuis 2014 une baisse de fréquentation notamment liée au dispositif en vigueur,
- Alors que les données chiffrées récentes, s'y rapportant, comparativement à celles des 2 années précédentes, traduisent clairement une tendance baissière.
- Alors que les recettes déclinent et pourraient bien se situer à court terme en dessous du montant garanti par convention (879.580 euros),

Les 2 parties devraient pouvoir trouver un terrain d'entente sinon pour mettre un terme anticipativement et à l'amiable au marché, du moins permettre à la ville de reprendre la main et de redéfinir une politique du stationnement payant susceptible de reconforter et de réconcilier les visiteurs potentiels perdus au fil du temps avec le centre-ville de Verviers et même en bordure de celui-ci.

Aussi je désire soumettre au vote de l'Assemblée communale la délibération suivante :

Le Conseil communal, réuni le 21 décembre en séance publique, demande au Collège communal et en particulier à son Echevin de la Mobilité de revoir avec le prestataire Besix , les termes de la convention en vigueur ,

- en privilégiant une politique du stationnement payant plus modérée et plus attractive pour le chaland et les usagers du centre-ville ,
- en favorisant la rotation et la disponibilité des emplacements de parking
- sans avoir pour seule préoccupation le paiement d'une rente au bénéfice de la caisse communale.

F.Breuer

Conseiller communal MR

Monsieur le Conseiller,

Merci pour votre intervention.

L'enjeu du stationnement est en effet un enjeu primordial lié directement à l'attractivité du centre-ville. Si la politique de stationnement fonctionne bien, elle impactera positivement l'attractivité d'un centre ; si elle n'atteint pas ses objectifs, qu'elle ne fonctionne pas bien ou qu'elle n'est pas acceptée par les utilisateurs, elle peut avoir des effets très négatifs sur l'attractivité et donc la fréquentation d'un centre.

Second préalable : un concession est quelque chose de vivant qui doit accompagner – peut-être même anticiper – les évolutions d'un centre-ville. Nous devons donc être en permanence attentif à ce qui se passe afin d'ajuster le cadre de la concession et de faire en sorte que ce cadre soit toujours le plus adapté à notre réalité.

A Verviers, force est de constater que, malgré des réformes très utiles apportées sous l'impulsion de mon prédécesseur, le stationnement reste pour certains un épouvantail. Il existe chez nous une forme d'irrationalité, de traumatisme du stationnement, une hantise. En tout cas, c'est un élément qui justifie pour certains la non-fréquentation du centre-ville. Nous connaissons tous des Verviétois (ou des non-Verviétois) qui disent « depuis le parking payant, moi je ne mets plus un pied à Verviers !! ». Cela a des conséquences directes sur la fréquentation du centre et donc sur la fréquentation des commerces et donc sur leur existence à terme.

Même si le parking n'est pas tout, il est incontestablement un enjeu vital et il n'est évidemment question ni de se mettre la tête dans le sable, ni de s'obstiner. Je le répète : la concession est quelque chose de vivant qui doit s'adapter en permanence à la réalité.

Comme nous sommes à l'écoute de notre ville et comme nous sommes clairvoyants (nous essayons de l'être 😊), nous n'avons évidemment pas attendu la réception de votre interpellation pour nous mettre au travail. Et ce travail, je peux vous l'assurer, en tant qu'Echevin de la Mobilité, je le mène main dans la main et en parfaite entente avec l'Echevin des Finances. Sur ce sujet et sur les objectifs à atteindre, nous sommes sur la même longueur d'ondes et nous avons la même volonté de porter des réformes ambitieuses,

symboliquement fortes, susceptibles de rassurer les citoyens et de redonner du souffle à cette concession.

Avec la Bourgmestre et l'Echevin des Finances, nous avons également rencontré Besix qui nous a confirmé sa disponibilité à renégocier le cadre.

Grâce au conseiller en Mobilité de la Ville, nous avons ensuite réalisé un travail analytique d'ampleur. Nous avons été regarder les moindres facettes de la politique du stationnement que nous avons passé en revue au peigne fin. 4 objectifs : un système simple, intuitif, juste et car-friendly. Cette analyse a permis de faire émerger plusieurs pistes concrètes que nous mettrons dès janvier sur la table des négociations avec Besix.

A priori, tout est discutable : taille de la zone payante, durée du contrôle, tarifs dans les post-paid, fonctionnement de la gratuité du temps de midi, gratuité du samedi, montant de la redevance, etc.

D'un point de vue timing, nous nous sommes fixés un objectif : aboutir pour le début du printemps.

Vous comprenez que ce processus de réforme est en cours et que nous ne pouvons donc pas nous engager sur des éléments concrets à ce stade. Mais, croyez-moi, nous ferons ce qui est nécessaire pour le bien de notre centre-ville et nous sommes heureux de pouvoir d'ores et déjà compter sur le soutien du MR dans ce travail !

THEODORY Renaud

De: DEMOLIN Pierre
Envoyé: jeudi 15 décembre 2016 10:06
À: THEODORY Renaud; REUCHAMPS Régine; BONNI Jean-François; Collège
Objet: TR: Question orale : illuminations de Noël à Heusy

Question orale Conseil

-----Message d'origine-----

De : Pironnet [mailto:fd387290@skynet.be] Envoyé : jeudi 15 décembre 2016 08:37 À : DEMOLIN Pierre <Pierre.DEMOLIN@verviers.be> Cc : DEGEY Maxime <maximedegeyverviers@gmail.com> Objet : Question orale : illuminations de Noël à Heusy

Mon cher Pierre,

Voici une question orale que je souhaite inscrire à l'OJ du conseil communal de ce lundi 19 décembre.

Merci de ton attention.
Marie Christine

Monsieur l'Echevin,
Chers collègues

Comme chaque année, au moment des fêtes de Noël, les communes ressortent leur matériel pour illuminer leur ville et créer une ambiance festive, propice au commerce.

Je pense que ces illuminations sont indispensables pour apporter un peu de joie, de gaieté, pour que tout le monde, du plus riche au plus pauvre, se réjouisse de ce qu'on appelle "les fêtes de fin d'année". Et il y a même une sorte de compétition entre communes voisines pour présenter les plus belles illuminations, sachant très bien qu'elles peuvent attirer davantage de monde au bénéfice des commerces, cafés et restos.

Seulement, à Verviers, tout le monde n'est pas logé à la même enseigne. Si l'on peut admirer quelques jeux de lumière au centre ville, les anciennes communes restent désespérément dans la pénombre. Au fur et à mesure qu'on s'éloigne du centre, les rues redeviennent tristes et sans ornement. Ceci est particulièrement perceptible en montant vers Heusy ou s'est pourtant créé un pôle commercial fort apprécié.

J'ai été interpellée par des commerçants heusytois, furieux de voir que cette année, il n'y a même pas une fontaine lumineuse au carrefour principal, au-dessus des avenues de Spa et Nicolai. Alors que, la semaine passée, on vient d'inaugurer en grande pompe une nouvelle surface commerciale qui attire énormément de monde, pas une illumination sur le plus petit arbre. Ces commerçants sont furieux - je pense à juste titre - parce qu'ils estiment qu'ils payent les impôts comme les commerçants du centre ville et qu'ils sont moins bien traités.

Il ne s'agit sûrement pas de relancer une polémique entre le développement du centre ville ou celui de la périphérie mais il s'agit d'aider tous les commerçants à faire leur chiffre d'affaire de fin d'année. Il faut tenir compte également d'éléments objectifs : Heusy - puisque c'est de là que part la polémique - constitue un point d'entrée dans la ville, important pour les gens venant de Theux ou de Spa, communes qui ont elles-mêmes mis en place des illuminations remarquables, donnant un cachet très agréable à leurs commerces. Puis on rentre à Verviers par Heusy et là... il n'y a rien.

Alors, pourriez-vous me dire s'il est encore possible de renverser la situation et de placer rapidement quelques illuminations à Heusy? Avons nous encore l'une ou l'autre fontaine lumineuse dans nos réserves afin de proposer à ces commerçants autre chose que les quelques petites lumières qui n'éclairent même pas leurs vitrines.

Je vous remercie.

Merci pour votre question.

Sauf erreur, ni l'Echevin des travaux, ni moi-même n'avons été sollicité par des commerçants heusytois.

Nous l'avions été par ceux d'Ensival et nous avons tâché de répondre à leur demande. Mais aucune sollicitation des commerçants de Heusy sur ce thème.

Cela n'enlève évidemment rien à la légitimité de leur demande. Je vous rejoins sur ce point.

Madame la conseillère, vous savez que nous ne sommes plus propriétaire du matériel d'illumination et que celui-ci est mis à disposition par une société avec laquelle nous sommes liés par un contrat pluriannuel qui arrive à échéance cette année.

Un marché va donc être relancé en 2017 et dès le mois de janvier nous nous verrons avec mon collègue des Travaux qui pilotera ce marché afin de le préparer au mieux.

Il reviendra évidemment au Collège de prendre position mais il est tout à fait envisageable – et l'idée a été récemment évoquée par le Bourgmestre en Collège – d'équiper l'ensemble des villages verviétois dès l'hiver 2017 sur base d'un dispositif qui pourrait par exemple être commun à tous ces villages.

Nous nous rejoignons donc sur les objectifs. Nous tâcherons de les atteindre. Vous avez bien compris que nous étions simplement liés par un marché pluriannuel et par des contraintes budgétaires que vous ne méconnaissez pas.

THEODORY Renaud

De: DEMOLIN Pierre
Envoyé: jeudi 15 décembre 2016 19:27
À: THEODORY Renaud; REUCHAMPS Régine; Collège
Objet: Fwd: Avec le texte, c'est mieux

Envoyé de mon mobile

Début du message transféré :

Expéditeur: Pironnet <fd387290@skynet.be>
Date: 15 décembre 2016 à 18:40:55 UTC+1
Destinataire: DEMOLIN Pierre <Pierre.DEMOLIN@verviers.be>
Cc: Maxime Degey <maximedegeyverviers@gmail.com>
Objet: Avec le texte, c'est mieux

Sorry, j'ai été trop enthousiaste... Voici ma question orale.

Monsieur l'Echevin,
Chers collègues,

Nous avons appris par la presse la signature d'un accord entre la Région wallonne et la BEI portant sur l'octroi d'un prêt de 600 millions, à des taux très intéressants, afin de financer des projets, notamment de rénovation de bâtiments scolaires, d'aide à la jeunesse et -particulièrement intéressant - de rénovation d'infrastructures culturelles.

Le Grand Théâtre a été cité dans les projets concernés par ce prêt et vous avez évoqué en section la maison de Biolley.

Pouvez vous nous dire ce qu'il en est du financement de ces deux grands dossiers par le prêt BEI?

Est-il exact que le Grand Théâtre et de Biolley sont tous les deux concernés?

Les montages financiers déjà prévus sont ils impactés par ces nouvelles perspectives financières? J'ai en tête évidemment la possibilité d'une accélération du dossier de rénovation du Grand Théâtre.

Je vous remercie.

Marie Christine Pironnet
Conseillère communale MR

Envoyé de mon iPad

Réponses à Mme Pironnet – Conseil communal du 30/01/2017

1. Divers problèmes ont affecté le bâtiment du Grand Théâtre, probablement à la suite des conditions hivernales sévères que nous traversons... Des fuites d'eau se sont notamment produites au niveau de la toiture dans une partie non chauffée. Le service des travaux (maintenance) de M. l'échevin Aydin est intervenu avec diligence. Ces fuites d'eau ont nécessité des interventions des pompiers et de la SWDE. Tout est rentré dans l'ordre, les dégâts sont peu importants. M. l'échevin Haydin a décidé de renforcer les contrôles à l'intérieur du bâtiment par des agents qualifiés. A cette heure je peux dire qu'il y a eu plus de peur que de mal. La grande salle et le foyer n'ont pas été touchés et, de toute façon, la partie « rue des artistes » doit être entièrement rénovée.
2. Pour ce qui concerne le montage financier, pour l'instant nous avons reçu 1 million de « Liège Europe Metropole », ce qui nous permet de financer le rapport de la SPI, à présent finalisé, et la première tranche de la mission de l'auteur de projet (à savoir l'étude de programmation et de faisabilité architecturale, technique et financière). L'auteur de projet a été désigné par le Collège il y a un mois et le dossier est à la tutelle. Dans le cadre d'un accord cadre en cours de préparation à la Région wallonne, et qui devrait être signé dans les prochains mois, nous pourrons obtenir l'exécution de la

promesse du Ministre-Président Magnette et du Ministre Prévot, promesse faite à Verviers, à savoir 13 millions d'euros en 10 ans. Je rappelle, contre toute attente, que nous avons obtenu du gouvernement wallon en septembre l'inscription du Grand Théâtre dans la liste du patrimoine exceptionnel de Wallonie.

Nous n'avons à ce stade aucune information officielle concernant le prêt de la Fédération Wallonie-Bruxelles auprès de la Banque Européenne d'Investissement, un prêt qui pourrait couvrir à la fois et notamment le projet de rénovation du Grand Théâtre et le Musée Biolley. Nous nous activons pour en savoir plus.

3. Il est trop tôt pour se prononcer sur la future gestion du grand théâtre. Celle-ci sera évidemment examinée avec grande attention par le Collège en premier lieu.

4. Quant à l'utilisation du bâtiment, une fois rénové, le conseil a confié une mission préalable à la SPI. Celle-ci est venue nous présenter ses conclusions au Collège et au comité d'accompagnement (qui avait été désigné à cet effet) vendredi dernier. Vous en aurez connaissance lors de la prochaine section. Je crois pouvoir dire que ce rapport est très intéressant et présente de nombreuses pistes qui

pourront nous aider à nous orienter dans ce dossier difficile. Les verviétois et toutes les personnes intéressées seront appelées à débattre de tout ceci dans des ateliers publics, dès que l'auteur de projet entrera en fonction.

J'ajoute que nous réfléchissons encore à une occupation partielle du Grand Théâtre, en fonction des possibilités, afin que le bâtiment ne reste pas fermé pendant des années au public. Le Collège aura à se prononcer à ce sujet sur des propositions que nous lui ferons. Nous sommes également attentifs à conserver la mémoire du futur chantier.

Merci de votre bonne attention.

Jean-François Istasse,

Échevin de la culture, du patrimoine et de l'instruction publique.

THEODORY Renaud**De:** DEMOLIN Pierre**Envoyé:** vendredi 16 décembre 2016 10:56**À:** THEODORY Renaud; REUCHAMPS Régine; BONNI Jean-François; Collège**Objet:** TR: QO conseil de ce 19 décembre

Question orale.

**De :** Maxime Degey [mailto:maximedegeyverviers@gmail.com]**Envoyé :** vendredi 16 décembre 2016 10:52**À :** DEMOLIN Pierre <Pierre.DEMOLIN@verviers.be>**Objet :** QO conseil de ce 19 décembre

Monsieur le Directeur Général,

Cher Pierre,

Peux tu inscrire cette question orale à l'ordre du jour du conseil.

Madame La Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les membres du collège,
Chers collègues,

Un vent positif souffle sur la réalisation de projet de centre commercial et le MR s'en réjouit.

Cependant, si le "qui" semble avoir trouvé une réponse, le "quoi" reste encore un peu flou à ce stade.

Nous savons d'une part qu'il existe des conventions et des permis mais quelles sont les intentions réelles de l' "ex-nouveau" promoteur? Je suppose qu'à ce stade le collège a déjà eu de nombreux contacts avec le repreneur?

Rappelons l'importance du "quoi":

En terme de surface commerciale net, quelle superficie? Quelle proportion de nouveaux commerces et surtout combien maximum de délocalisation?

En terme de parking, quid du nombre de place? Un parking en surface ou souterrain?

En terme architectural, quel volume de bâtiment? Quelle intégration dans l'environnement et quel cheminement pour les chalands?

16/12/2016

En terme de logement, quel avenir pour la rue Spintay?

A ces questions principales, s'ajouteront une multitudes d'autres dans les semaines et mois à venir.
Le MR y sera attentif.

Nous voulons également des aujourd'hui anticiper les futurs travaux, le centre-ville déjà en souffrance est-il prêt à absorber un chantier aussi important? Avons-nous déjà des solutions en terme de mobilité notamment durant les futurs travaux ?

Nos interrogations de ce soir ne doivent pas être vues comme une remise en cause du projet mais bien au contraire dans une démarche positive et vigilante pour l'avenir de Verviers mais également pour les commerces présents aujourd'hui.

Je vous remercie.

--

Maxime Degey
Chef de groupe MR à la commune de Verviers
0499/247576

THEODORY Renaud

De: DEMOLIN Pierre
Envoyé: vendredi 16 décembre 2016 11:14
À: THEODORY Renaud; REUCHAMPS Régine; BONNI Jean-François; Collège
Objet: TR: Q? Orale cc

Question orale.

-----Message d'origine-----

De : Nezha Darraji [mailto:nezha.darraji@gmail.com] Envoyé : vendredi 16 décembre 2016 11:14 À : DEMOLIN Pierre <Pierre.DEMOLIN@verviers.be> Objet : Q? Orale cc

Madame la bourgmestre, mesdames et messieurs,

Notre commerce au centre-ville nécessite notre soutien et notre attention, y travaillant moi même j'y suis particulièrement attentive.

A ce sujet, deux informations récentes m'ont interpellée et concernent le soutien aux petits commerces de notre centre ville:

- la Région wallonne annonce un plan de 34 millions pour le soutien du commerces de centre-ville. Comment cela va-t-il se concrétiser pour nos commerçants ?
- Ces aides seront-elles cumulables avec la prime CRÉASHOP ?
- Suite à l'annonce de la reprise par un promoteur du projet du centre commercial, qu'en est-il du fond d'aide aux commerçants et à l'animation au centre-ville ?

Merci

Darraji Nezha
Conseillère communale
ECOLO Verviers
0493/75.83.63

Madame la conseillère,

Merci pour vos questions auxquelles je vais répondre en deux temps :

- 1) Le gouvernement wallon vient en effet de voter un plan ambitieux destiné à soutenir le commerce local. J'ai eu l'occasion de parcourir la note proposée au gouvernement par le Ministre Marcourt. Il s'agit d'un document extrêmement intéressant et très concret pour le commerce local.

Alors, est-ce que notre creashop est compatible avec ce que prévoit la Wallonie ? Je vous répondrais que non seulement il est compatible mais que surtout il est renforcé par le dispositif wallon attendu pour 2017.

Concrètement, ça veut dire quoi ? ça veut dire qu'une enveloppe de 1.2M€ est prévue et que Verviers pourra assurément en profiter. D'après mes informations, nous devrions bénéficier d'une enveloppe de 100 000€ sur 2 ans sur base d'un appel à projet qui devrait être lancé dans le courant du 1^{er} trimestre 2017 ! C'est donc une excellente nouvelle, n'est-ce pas ?

Outre ce soutien massif à Creashop, d'autres actions sont prévues par le Ministre et je m'efforce, sur base de mes contacts avec le cabinet, à faire en sorte que Verviers puisse profiter au mieux des moyens dégagés, par exemple en tant que ville pilote.

Parmi les projets envisagés, je note par exemple, la création d'une plateforme informatique de commerces éphémères pour favoriser l'installation de popup stores en ville, le soutien aux associations de commerçants par la mise à disposition de points APE (via la Ministre Tillieux) pour les aider à se professionnaliser, la création d'un bail commercial de courte durée pour proposer une alternative entre le bail précaire et le bail commercial classique. Une réflexion va même être menée pour offrir un cadre juridique à la création de BID, ces quartiers commerçants fonctionnant sur base d'une redevance prélevée sur les acteurs privés mais dont le produit leur est entièrement reversé.

En tant que ville régionale et compte tenu de nos besoins, je m'assurerai que nous puissions bénéficier d'un maximum d'aides dans le cadre de ce plan Marcourt afin d'amplifier le travail que nous réalisons déjà...

- 2) Concernant les fonds d'aide. Une nouvelle convention devra être négociée. Comme vous le savez, le cadre de ces négociations sera l'accord de juin 2015 validé par les trois partis les plus importants de conseil. Or, ce cadre excluait déjà ces fonds qui ne sont objectivement plus soutenables dans l'économie globale du projet.